



# GOVERNEMENT

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Brest et Lannion, le 24 MARS 2022  
N° 0-6067-2022/PREMAR\_ATLANT/AEM/NP

Le vice-amiral d'escadre Olivier Lebas  
préfet Maritime de l'Atlantique

—  
Le préfet des Côtes d'Armor  
à  
destinataires *in fine*

- OBJET** : compte rendu du comité de pilotage conjoint des sites Natura 2000 « Côte de granit rose - Sept îles » (ZSC 5300009) et (ZPS FR5310011).
- ANNEXES** : deux annexes.

Le comité de pilotage pour l'animation du document d'objectifs des sites Natura 2000 « Côte de granit rose - sept îles » (ZSC - FR5300009) et (ZPS- FR5310011) auquel vous étiez conviés, s'est déroulé le 22 novembre 2021 au siège de Lannion-Trégor Communauté à Lannion. Vous trouverez ci-joint son compte rendu accompagné de la liste des participants.

Nous vous informons que le diaporama présenté au cours de ce comité de pilotage est mis à votre disposition sur le site internet suivant :

<http://cotedegranitroseseptiles.n2000.fr/participer/comite-de-pilotage>

Pour le préfet Maritime de l'Atlantique et  
par délégation,  
l'adjoint au préfet Maritime  
chargé de l'action de l'État en mer,

Jean-Michel CHEVALIER

9/ Pour le préfet des Côtes d'Armor,

La sous-préfète,

Léa POPLIN

## ANNEXE I

### COMPTE RENDU DU COMITÉ DE PILOTAGE D'ANIMATION DU DOCOB « COTE DE GRANIT ROSE - SEPT ILES »

FR 5300009 (ZSC) & FR 5310011 (ZPS)

Lundi 22 novembre 2021 14h00 - siège de Lannion-Trégor Communauté à Lannion

#### 1. LISTE DES PARTICIPANTS (CF ANNEXE II)

#### 2. ORDRE DU JOUR

- Bilan de l'animation du document d'objectifs commun ZSC et ZPS ;
- perspectives 2022 ;
- questions diverses.

#### 3. INTRODUCTION

Le sous-préfet de Lannion, Laurent Alaton, introduit la séance en remerciant Lannion-Trégor Communauté (LTC) d'accueillir le comité de pilotage Natura 2000 « Côte de Granit rose - Sept îles ».

L'Administrateur Général des Affaires Maritimes (AGAM) Jean-Michel Chevalier, adjoint du préfet Maritime de l'Atlantique, se présente puis rappelle les fonctions du préfet Maritime. Ce dernier, en tant qu'autorité civile, est investi d'un pouvoir de police générale. Il a autorité dans tous les domaines où s'exerce l'action de l'État en mer notamment la défense des droits et intérêts nationaux, le maintien de l'ordre public, le secours et la sécurité maritime, la protection de l'environnement et la lutte contre les activités illicites en mer.

Il rappelle que ce comité de pilotage est en phase d'animation du document d'objectifs commun aux deux sites Natura 2000 majoritairement marins, ce qui explique la co-présidence préfet Maritime et préfet de département. Ces derniers ont confié l'animation à Lannion-Trégor Communauté en coopération avec l'Office Français de la Biodiversité (OFB).

La parole est laissée à Christophe Thébault (*élu de LTC*), qui rappelle que LTC est l'opérateur local pour l'animation du DOCOB. C'est un chef d'orchestre qui anime les différents travaux, et la mise en œuvre du document d'objectifs avec différents partenaires. Ce COPIL va permettre de réaliser un bilan qui n'a pas pu être réalisé l'année dernière compte tenu de la crise sanitaire.

Laurent Alaton (*sous-préfet de Lannion*) propose un tour de table puis laisse la parole à Stéphane Guiguen (*LTC*).

#### 4. BILAN DE L'ANIMATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS COMMUN ZSC et ZPS

Cf. diaporama en ligne sur le site <http://cotedegranitroseseptiles.n2000.fr/participer/comite-de-pilotage>.

#### **4.1. Gestion des habitats et des espèces**

Stéphane Guiguen (LTC) rappelle succinctement les éléments de la démarche Natura 2000 sur les sites « Côte de Granit Rose – Sept-Iles ». Ce sont deux sites très majoritairement marins (à 99% pour la ZSC et 100% pour la ZPS). Les périmètres de ces deux sites sont issus de deux périmètres historiques qui ont fait l'objet d'une extension en mer en 2008. Le document d'objectifs, actuellement mis en œuvre, a été validé en mai 2016 puis approuvé par les préfets en avril 2017. L'opérateur LTC dispose d'un 0,5 ETP réparti sur deux chargés de mission pour mettre en œuvre les actions du DOCOB et en co-animation avec l'OFB. La réserve naturelle nationale (RNN) des sept îles est située au sein du périmètre Natura 2000.

##### **GT1 - Restaurer et gérer les landes**

Stéphane Guiguen (LTC) poursuit en présentant les différentes actions de mise en œuvre du DOCOB sur les habitats terrestres. Parmi ces actions, on note la poursuite de l'éco-pâturage, le test d'un rouleau brise-fougères, le réaménagement du sentier périphérique au Castel, et la restauration à Ploumanac'h d'une parcelle de landes de 1ha en limite du site Natura 2000.

##### **GT2 - Restaurer et gérer les végétations dunaires et de hauts de plage**

L'éco-pâturage est reconduit sur les dunes de Toul Gwenn, des travaux de restauration des habitats dunaires ont été engagés sur l'île Canton au niveau de l'île Grande, et de la fauche avec de l'arrachage d'espèces invasives a été réalisée à Castel Erek sur l'île Grande.

##### **GT3 - Restaurer et gérer les végétations de falaises et de pelouses littorales**

Un contrat Natura 2000 a été signé sur l'île Tomé et s'articule avec le programme d'éradication du vison d'Amérique.

##### **GT4 - Restaurer et gérer les zones humides littorales et lagunes côtières**

Des actions de coupe et de restauration de lande tourbeuse ont été réalisées au marais du Quellen. Au Toëno, des travaux de restauration des prés salés ont été engagés en réduisant l'emprise de la voirie.

LTC a également déposé un dossier de candidature pour un projet de réserve naturelle régionale « Marais côtiers du Trégor » qui concerne trois marais situés dans le périmètre du site Natura 2000.

##### **GT6 - Lutte contre les espèces invasives**

LTC a lancé une vaste campagne de sensibilisation du grand public sur l'ensemble de son territoire, accompagné de formations des agents communaux. Sur cette même thématique, des chantiers participatifs ont été organisés en 2020 et 2021. Plusieurs stations de Spartine Anglaise ont été identifiées et confirmées par le Conservatoire Botanique de Brest (CBNB) car cette plante prolifère au détriment des habitats d'intérêt communautaire des prés salés.

##### **ES1 - Étudier et suivre les habitats et les espèces terrestres**

Des prospections ont permis de confirmer une station de trichomanès remarquable à Tomé. Une station de spartine maritime à Trégastel reste à confirmer par le CBNB. Le suivi des sites d'hibernation et de reproduction des chiroptères est réalisé par le Groupe Mammologique Breton (GMB).

##### **ES2 - Étudier et suivre les habitats marins**

Le suivi des récifs d'hermelles est réalisé deux fois par an sur Beg Léguer / Goas Lagorn conformément au protocole Ifremer/DCSMM.

Une cartographie par hydroacoustique des champs de laminaires a été réalisée sur les secteurs Triagoz/Sept-Iles/Tomé (Etude LPO/ OFB).

Liens habitats/espèces: Plusieurs études sont menées notamment dans le cadre de partenariats de la RNN des Sept-Iles avec des organismes de recherche.

### **ES3 - Étudier et suivre la population de phoque gris et la fréquentation du site par les mammifères marins**

Suivis des populations de phoques gris réalisés par la RNN des Sept-Iles et l'OFB.

### **ES4 - Étudier et suivre l'avifaune**

Le suivi des oiseaux marins nicheurs est réalisé par l'équipe LPO/ RNN des Sept-Iles. En 2020-2021 a eu lieu le comptage décennal des oiseaux marins nicheurs.

La LPO réalise également un suivi des oiseaux hivernants : comptage mensuel des oiseaux d'eau sur les sites « Île Grande, Trégastel, Ploumanac'h, Perros-Guirec / Louannec ».

Dans le cadre de la candidature de LTC pour le projet de RNR « Marais côtiers du Trégor », des inventaires de l'avifaune ont été réalisés. Deux espèces de l'annexe I de la directive Oiseaux ont été observées : la marouette ponctuée et le martin-pêcheur d'Europe.

### **ES7- Étudier et suivre les interactions entre les activités humaines et les habitats d'intérêt communautaire**

L'association Vivarmor Nature porte le suivi de l'interaction de la pêche à pied avec les habitats d'intérêt communautaire. À Trébeurden, LTC assure le suivi de la recolonisation de l'herbier de zostères suite à l'aménagement de mouillages équipés de dispositifs innovants. Bénédicte Boiron (*maire de Trébeurden*) confirme cette recolonisation en quelques mois.

Le suivi de la recolonisation par l'herbier de zostères sur les mouillages équipés de dispositifs innovants à Trébeurden est effectué au moyen de prises de vue HD drone. Un suivi photo des sites accessibles à pied a permis d'observer le comblement des cuvettes créées par les chaînes autour des mouillages. La recolonisation de ces surfaces par les zostères est à confirmer.

### **ES9 - Valoriser et développer les sciences participatives**

Les animateurs ont fait la promotion du programme OBSENMER de signalement des espèces marines auprès des usagers. Un atlas de la biodiversité intercommunale est en cours de finalisation sur Lannion-Trégor Communauté. Cet atlas intègre les observations des partenaires associatifs et du grand public. À l'échelle du site Natura 2000 : 2063 espèces recensées, dont 684 espèces d'insectes, pour un total de 26191 observations.

### **GO1 - Lutter contre les espèces animales exogènes**

Dans le cadre du programme « Trégor-Gestion-Vison », un individu en 2020, 3 en 2021, soit une quarantaine d'individus depuis le début du programme (en 2012) ont été capturés. Cette capture en 2020 a mis un coup d'arrêt à la période de 15 mois sans indice de présence. Il a été constaté une corrélation entre la baisse du nombre de visons et l'augmentation de la population d'oiseaux.

Stéphane Riallin (*Conservatoire du littoral*) ajoute que le rapport génétique de l'INRA est en cours de finalisation. L'invasion du vison d'Amérique en Bretagne fait suite à la tempête de 1987. Un bâtiment d'élevage avait été endommagé, libérant cette espèce dans le milieu naturel. Cette espèce n'ayant pas de prédateur, elle s'est rapidement développée. À noter que ce programme est financé sur une période de six ans par Ailes Marines (développeur du projet) dans le cadre des mesures compensatoires liées au projet éolien.

### **GA1 - Gérer la fréquentation sur les secteurs sensibles**

Le Conservatoire du littoral a développé une campagne de sensibilisation appelée « on marche sur des œufs » pour protéger les sites de nidification. Les retours de cette campagne sont très positifs au niveau national et particulièrement en Bretagne et dans le département des Côtes d'Armor. D'autres actions de canalisation de la fréquentation permettent de protéger les habitats dunaires sensibles.

## **GA2 - Adapter les équipements portuaires sur les secteurs sensibles et promouvoir l'éco-navigation**

Maiwenn Le Borgne (LTC) présente le contrat Natura 2000 « herbiers » relatif à la pose de dix mouillages innovants sur la commune de Trébeurden. L'acquisition d'une caméra GO PRO a permis de visualiser les secteurs d'herbiers où les mouillages innovants étaient nécessaires. Des prises de vue aériennes permettront de comparer les surfaces d'herbiers avant et après le remplacement des mouillages.

Les opérateurs Natura 2000 de Guingamp-Paimpol Agglomération, Lannion-Trégor Communauté et les structures porteuses des SAGE, avec le soutien financier de l'OFB ont réalisé une campagne de sensibilisation « Eau la la!! C'est beau la mer ». L'objectif est d'améliorer les pratiques des plaisanciers afin de diminuer les atteintes à l'environnement marin sur le littoral de Plouha à Plestin-les-Grèves. Cette campagne a commencé en 2019 mais n'a pu se poursuivre en 2020 en raison de la crise sanitaire. Les équipes ont malgré tout continué à diffuser les livrets. Ce travail a remporté le grand prix européen Natura 2000 dans la catégorie communication, ce qui a permis de financer ensuite une vidéo sur le site internet : [protegeonslamer.bzh](http://protegeonslamer.bzh)

Ce film a été lancé lors de la saison 2021. Cette année, deux médiateurs ont été recrutés pour l'ensemble du territoire de la campagne. Ils ont réalisé des enquêtes afin d'évaluer les pratiques des usagers et les aider à les faire évoluer. Les médiateurs ont été présents sur un certain nombre d'évènements sur l'ensemble du littoral. Parmi les animations proposées, un casque à réalité virtuelle pour s'immerger dans les herbiers de zostères était proposé aux visiteurs (outil conçu par l'OFB dans le cadre du projet MARHA).

### **GA4 - Promouvoir les pratiques durables auprès des usagers**

D'autres projets de communication ont également été diffusés au sein du site Natura 2000 comme l'application Nav&Co (partenariat OFB et SHOM).

On notera également la présence de Vivarmor Nature sur le site Goas Trez pendant les grandes marées afin de sensibiliser les pêcheurs à pied de loisirs.

### **GA5 - Veiller à la compatibilité des plans programmes projets et aménagements, manifestations avec la conservation des habitats et des espèces**

Les animateurs Natura 2000 accompagnent les porteurs de projets dans la rédaction des dossiers d'évaluation des incidences. En 2021, ils ont accompagné notamment deux manifestations importantes : la patrouille de France et le tour de France. Les bons contacts avec les organisateurs ont permis la prise en compte des sensibilités du site notamment pour les prises de vue aériennes et la canalisation du public sur les secteurs sensibles à proximité du tracé.

### **CS1- Définir et mettre en œuvre un plan de communication**

Le site web du site Natura 2000 est opérationnel et régulièrement mis à jour. Les membres du COPIL sont sollicités pour contacter les chargés de mission pour alimenter/ compléter les informations en ligne.

☞ <http://cotedegranitrose-septiles.n2000.fr>

## **4.2 Présentation des études financées par l'OFB**

Hugues Casabonnet (OFB) présente succinctement l'Office Français de la Biodiversité, établissement public créé en 2020 par la fusion de l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB) avec l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS). Cet établissement se compose de directions régionales et de délégations de façade. Il précise qu'il dépend de la délégation de façade Atlantique.

#### 4.2.1 Cartographie et caractérisation des bancs de maërl en Bretagne Nord

Evans Trébaul (*Idra Bio & Littoral*) présente l'étude qu'il a menée sur 3 sites Natura 2000 « Trégor-Goëlo », « Côte de Granit rose » et « Baie de Morlaix » (ZSC) à partir de vidéos sous-marines et d'échantillons analysés en laboratoire.

La campagne vidéo a permis d'observer et de caractériser la répartition du maërl sur l'ensemble de la zone étudiée. Au laboratoire, les scientifiques ont mesuré les différents descripteurs de l'état de conservation notamment la vitalité mais également la taille des brins du maërl suivant, la densité et la diversité des espèces de l'habitat.

Les résultats font apparaître deux bancs de maërl en baie de Lannion et Trébeurden. Le banc de la baie de Lannion est situé plus au nord de la baie et s'étend sur une surface de 102 ha, celui de Trébeurden est moins important (23 ha) mais présente un taux de vitalité plus important. En comparaison des données historiques, les bancs de maërl de cette zone ont vu leur surface se réduire depuis les dernières études mais les résultats doivent être pris avec précaution au regard des différences entre les méthodes d'inventaire utilisées.

Hugues Casabonnet (*OFB*) précise que l'habitat « banc de maërl » est prioritaire sur ce site Natura 2000. Il rappelle que cette étude a été lancée en lien avec l'analyse des risques de dégradation des habitats d'intérêt communautaires par les activités de pêche professionnelle, communément appelée « Analyse Risque Pêche (ARP) », menée en 2018 et soumise à validation du COPIL Natura 2000 en mai 2019. Ces nouvelles données vont permettre de relancer les discussions pour adapter les mesures à prendre ou celles ayant déjà été prises. Les résultats de cette étude sont donc importants pour finaliser la prise en compte des activités de pêche professionnelle dans le site N2000 comme cela est prévu par le code de l'environnement et donc pour les pêcheurs professionnels.

Nolwenn Hamon (*Comité régional des pêches de Bretagne -CRPMEM Bretagne*) confirme qu'au moment des discussions sur les mesures, les pêcheurs avaient des interrogations sur les données initiales. Ils avaient alors demandé d'améliorer les connaissances sur les habitats sensibles pour décider des mesures adaptées. Ces discussions devraient être relancées dans quelques mois.

Laurent Alaton (*sous-préfet de Lannion*) demande des précisions sur les termes « vitalité » et « régression » à 75%.

Evans Trébaul (*Idra Bio & Littoral*) explique que les bancs de maërl sont des accumulations d'algue calcaire qui peuvent être vivants ou morts. La vitalité est une mesure qui correspond à la surface de maërl vivant observée au sein d'un échantillon prélevé par une benne. Il est exprimé en pourcentage.

La régression quant à elle, correspond à la comparaison des surfaces de maërl vivant observées dans cette étude par rapport aux données historiques. À Trébeurden, la comparaison « brute » indique une régression de 75% du banc mais les méthodes d'observation n'étant pas les mêmes, ces résultats sont à prendre avec précaution. La cartographie historique (réalisée en 2012) correspond à une étude menée à une échelle plus large et pour tous les habitats marins présents au sein du site. L'effort d'échantillonnage a donc été beaucoup moins important sur le maërl que dans la présente étude qui était, elle, dédiée spécifiquement à cet habitat.

Christian Meheust (*conseiller municipal à Lannion*) s'interroge sur la raison de cette régression des surfaces depuis 2012 et demande s'il existe des mesures de conservation.

Jean-Michel Chevalier (*adjoint du préfet Maritime*) répond que ces résultats sont à prendre en compte avec précaution dans la mesure où les méthodologies d'analyse précédentes sont différentes de celle-ci.

Hugues Casabonnet (*OFB*) ajoute qu'une variabilité naturelle de l'habitat (déplacement) peut expliquer en partie cette régression mais aussi des facteurs anthropiques comme l'extraction ou les activités de pêche. Des mesures de gestion ont été actées dans la baie de Lannion en 2018 à la suite des analyses de risques pêche. En effet, dans le cadre de l'ARP du programme HARPEGE 1 (2016-2018), il avait été convenu avec les pêcheurs professionnels d'interdire la pêche à la drague à Coquille Saint-Jacques sur le banc de maërl localisé à l'ouest de l'Île Tomé et de modifier en partie la zone de dérogation au chalutage de fond actuelle en baie de Lannion pour en exclure une partie du banc de maërl. Cette dernière mesure n'a, à ce jour, pas été mise en œuvre par la DIRM NAMO malgré l'accord initial des pêcheurs professionnels. Cette étude nous permet de mieux connaître l'étendue de ces bancs et leur niveau de vitalité et alimentera les discussions des mesures prises (la pertinence de la mesure de l'île Tomé) ou à finaliser (périmètre de la dérogation de chalutage en baie de Lannion).

Nolwenn Hamon (*CRP MEM Bretagne*) confirme qu'à la lecture de ces résultats, la mesure actée au large de l'île Tomé se révèle a priori inutile et qu'il est donc indispensable de disposer de données précises sur les habitats afin de pouvoir proposer des mesures pertinentes. Concernant la baie de Lannion, la mesure est toujours en attente car elle a été proposée à partir de données historiques pas forcément à jour, et avec une complexité de mise en œuvre (modification d'autorisations administratives, et contrepartie demandée par les professionnels). Ces résultats vont nécessiter une adaptation de ces mesures afin qu'elles répondent au mieux à la conservation des habitats.

Rosine Danguy (*adjointe au maire de Perros-Guirec*) confirme qu'il est important de préciser dans le rapport que les méthodologies employées ne sont pas les mêmes entre les données historiques et les données de cette étude. Peut-on considérer cette méthode comme celle de référence ?

Hugues Casabonnet (*OFB*) répond qu'aujourd'hui, quand l'OFB engage des études sur le maërl, elle mobilise les experts scientifiques pour utiliser les protocoles adéquats. Pour cette étude les descripteurs et métriques utilisés correspondent à ceux définis par les experts. Cependant, il existera toujours un contexte local auquel s'adapter et des avancées scientifiques ou technologiques au cours du temps. Néanmoins cette étude servira de point de référence pour suivre l'évolution du banc à l'avenir.

Caroline Broudin (*Station biologique de Roscoff*) ajoute que l'étude présentée et l'étude CARTHAM sont complémentaires et suppose que l'habitat depuis 1968 a évolué.

Michel Ledard (*DREAL Bretagne*) ajoute que les objectifs de ces études n'étaient pas les mêmes. CARTHAM est une cartographie à grande échelle. L'étude qui nous a été présentée aujourd'hui est plus précise et donc mieux adaptée pour justifier une mesure juste et adéquat qui entraîne des impacts économiques. CARTHAM n'est pas à condamner car elle avait un autre objectif, celui de prouver l'implantation des bancs de maërl et permettre de réaliser le DOCOB.

#### **4.2.2 Étude sur la mégafaune marine en Bretagne Nord**

Hugues Casabonnet remplace Marie Le Baron à l'OFB temporairement sur ce sujet et présente les résultats de l'étude réalisée par le bureau d'étude Sete in vivo, financée par l'OFB.

L'objectif de cette étude est de mieux comprendre le fonctionnement du site pour la mégafaune marine. Elle vise à répondre aux objectifs de la Directive Cadre pour la Stratégie du Milieu Marin (DCSMM) de la façade Nord-Atlantique Manche Ouest (NAMO) et alimentera d'autre part les différentes politiques publiques.

Le protocole de cette étude consistait à réaliser des campagnes d'observation en survol aérien. Environ 1 000 km ont été parcourus dans le cadre de cette étude au cours de 8 campagnes. À chaque saison en 2020 et 2021, deux survols ont été réalisés avec deux observateurs à bord équipés d'appareils qui enregistrent les observations réalisées (toutes espèces et activités humaines comme le trafic maritime, la pêche, les macro-déchets et les pollutions). Des cartes

de chaleur peuvent alors être réalisées en fonction des espèces ou facteurs anthropiques identifiés.

À noter que ces études sont coûteuses et ne peuvent donc être renouvelées chaque année. Le protocole utilisé est le même que pour les suivis SAMM et PACOMM réalisés en 2011.

Erven Léon (*maire de Perros-Guirec et président de Vigipol*) s'interroge sur la période d'observation de ce suivi et demande si les données d'observation des déchets en mer sont diffusables pour être exploitées par Vigipol.

Hugues Casabonnet (*OFB*) répond que les transects ont eu lieu à chaque saison (à raison de 2 vols par saison) des années 2020 et 2021. Les résultats des études financées par l'OFB sont publics et seront donc diffusables. Dans la mesure où ils viennent d'être transmis il y a quelques jours, la validation des livrables finaux est en cours.

Yves-Marie Le Lay (*COBEN*) demande s'il y a eu une étude relative à l'impact du confinement sur les espèces naturelles. Hugues Casabonnet (*OFB*) répond qu'au niveau des zones côtières, l'OFB a été sollicité pour vérifier la colonisation d'espèces naturelles sur des espaces auparavant très fréquentés.

Stéphane Riallin (*Conservatoire du Littoral - CdL*) ajoute que le CdL a constaté au moment du confinement que certaines espèces ont occupé l'espace naturel. Ils estiment qu'à l'échelle de la Bretagne environ 300 sites de nidification ont été préservés. D'où l'idée de développer le projet « on marche sur des œufs ».

#### **4.2.3 Présentation du projet RESPECT**

Par Nolwenn Hamon (*CRPMEM Bretagne*)

Ce projet a été porté par le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CRPMEM) de Bretagne et les quatre Comités Départementaux (CDPMEM) bretons de novembre 2018 à octobre 2021. Il avait pour objectif de sensibiliser les pêcheurs professionnels à la biodiversité marine, de développer et valoriser des pratiques de pêche durable et de répondre, en grande partie aux engagements du CRPMEM dans le cadre de l'ARP, pour les interactions qui ne nécessitaient pas la prise de mesures réglementaires (casiers et filets sur les herbiers et maërl par exemple).

L'échelle de travail se limite à la Bretagne et visait à toucher tous les pêcheurs bretons sans se limiter aux AMP. Il a été financé par le FEAMP et France Filière Pêche. Il a consisté à produire des contenus pédagogiques et des outils de communication destinés aux pêcheurs professionnels :

- un carnet de bord plastifié qui rassemble une présentation détaillée des principaux habitats et espèces importantes de Bretagne (herbiers de zostères, maërl, champs de blocs, forêts de laminaires, roches circalittorales à faune dressée, les fonds meubles, les récifs d'hermelles, et des mammifères marins, les oiseaux marins, et les engins de pêche usagers considérés comme déchets) ;
- des expositions itinérantes sur les herbiers de zostères, sur les bancs de maërl et sur le puffin des Baléares, comme une déclinaison du carnet de bord. Elles sont disponibles dans chaque département breton ;
- des témoignages vidéos de pêcheurs professionnels relatifs à l'usage de bonnes pratiques vertueuses à un habitat ou une espèce (impact des filets dans les herbiers, la pêche des ormeaux en plongées sous-marine dans les champs de blocs, déclaration des captures accidentelles de mammifères marins, gestion des engins de pêches usagers) et des films courts sur le recyclage des filets de pêche ;
- des couches géomatiques réglementaires et environnementales compatibles avec les ordinateurs de bord, sur clés USB qui sont distribués aux professionnels ;

- support de formation à l'attention des lycées maritimes. Cette thématique a été reprise au niveau national par le Comité National des Pêches (CNPMM) et l'OFB. L'ensemble des outils diffusés aux pêcheurs professionnels a été distribué aux lycées ;
- un site internet RESPECT qui permet d'accéder à l'ensemble des outils pédagogiques et des couches géomatiques mises à jour régulièrement : <https://www.respect-peches-durables.org>

Les membres du COPIL sont invités à consulter ce site internet pour retrouver l'ensemble des outils présentés. Un onglet « monairemarineprotégée », a été créé afin de permettre à tous d'accéder aux informations de l'aire marine protégée qui les concerne.

Enfin, une des forces du projet RESPECT, est la diffusion de ces outils distribués main à main aux professionnels par des personnes des comités des pêches. Cela permet de prendre le temps d'échanger avec eux et de leur expliquer l'intérêt de ce projet.

Camille Mangel (7 Iles 2000) s'inquiète de l'absence de moules dans la baie de Trébeurden et demande si des études ont été réalisées sur cette espèce.

Maïwenn Le Borgne (LTC) répond que la présence de moules est un paramètre suivi dans le cadre du suivi des récifs d'Hermelles mais il n'y a pas de suivi spécifique sur l'évolution de l'effectif de cette espèce.

Jean-Michel Chevalier (*adjoint du préfet Maritime*) ajoute que la moule n'est pas une espèce d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site Natura 2000 « Côte de Granit Rose - Sept Iles ».

Michel Ledard (*DREAL Bretagne*) précise que la moule peut être cependant prise en compte comme habitat dans les travaux de la DCSMM et non via Natura 2000, dans la mesure où c'est une espèce grégaire.

Erven Léon (*maire de Perros-Guirec*) évoque une autre action de sensibilisation en faveur de la qualité des eaux littorales menée par la commune : la mise en place de macarons « la mer commence ici » à proximité des grilles d'eaux pluviales. Cette action est également mise en œuvre sur d'autres communes du secteur : pochoirs sur les communes du SAGE Baie de Lannion, plaques inox à Lannion. Il signale également un besoin de sensibilisation en lien avec des nouveaux usages : la location de bateaux pour des nuitées dans les ports, générant des pollutions liées à l'utilisation des sanitaires à bord (public non plaisancier peu informé).

Christian Méheust (*élu de Lannion*) s'interroge au sujet du chalutage effectué très près des côtes au moment où le saumon atlantique est présent. Cette problématique sera-t-elle prise en compte ?

Nolwenn Hamon (*CRPMM Bretagne*) répond que l'ARP se limite pour l'instant à l'analyse des risques de dégradation des activités de pêche professionnelle sur les habitats d'intérêt communautaire. L'impact sur les espèces (oiseaux, espèces amphihalines...) fait l'objet d'une méthode en cours de finalisation au niveau ministériel. Elle devrait pouvoir traiter cette problématique.

Hugues Casabonnet (*OFB*) confirme que cette méthode sera finalisée début 2022. L'ensemble de ces analyses de risque sur les habitats et les espèces doit être finalisé d'ici 2027.

## 5. CONCLUSION DE LA MISE EN ŒUVRE DU DOCOB

La mise en œuvre du DOCOB est le fruit de plusieurs dispositifs qui participent à un objectif commun. Le rôle de LTC est d'assurer un appui technique pour tous les projets en faveur des habitats et des espèces sur le territoire.

30 fiches actions sur les 34 détaillées dans le DOCOB ont fait l'objet de mesures de gestion. Les actions de sensibilisation, de restauration ou d'entretien ont concerné une trentaine d'habitats d'intérêt communautaire (IC).

Parmi les différents types d'actions menées sur les habitats d'IC, les principales concernent des actions de sensibilisation et de gestion.

La mise en œuvre du DOCOB est une contribution directe à la mise en œuvre d'une vingtaine de mesures du DSF.

Vous pouvez suivre les actualités de la gestion du site sur : <http://cotedegranitrose-septiles.n2000.fr/>

## 6. PERSPECTIVES 2022

Sur la thématique « Protéger et restaurer les habitats et les espèces terrestres d'intérêt communautaire par des actions de gestion », il est programmé de poursuivre les actions en partenariat avec les gestionnaires d'espaces naturels du territoire, de mettre en œuvre plusieurs projets de restauration d'habitats, d'organiser la fréquentation sur les dunes de Goas Trez et de réaliser des tests de technique de lutte contre la Spartine Anglaise.

Sur la thématique « Veiller à la compatibilité des activités humaines avec la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire », les animateurs reprendront les actions de sensibilisation et de canalisation de la fréquentation sur les sites de nidification, la campagne de sensibilisation « Eau la la, c'est Beau la mer » sera poursuivie sous réserve de financement, tout comme les projets de mise en place de dispositifs de mouillages de moindre impact sur les herbiers de zostères. Enfin, le projet retenu dans le cadre du plan de relance, relatif à l'élimination des épaves sur le domaine public maritime, sera initié.

Yves-Marie Lelay (*COBEN*) interpelle les membres du COPIL sur la problématique de la qualité des eaux de la Baie de Lannion et demande s'il est possible de réaliser une étude sur la qualité de l'eau des estuaires. Maïwenn Le Borgne (*LTC*) répond que les estuaires de la Baie de Lannion sont intégrés dans deux autres sites Natura 2000 : le site « Rivière du Léguer » et le site « Estuaire du Douron ».

Camille Mangel (7 Iles 2000) s'interroge sur le fonctionnement des nouveaux corps-morts.

Maïwenn Le Borgne (*LTC*) explique que le principe est de limiter la taille de la chaîne en la remplaçant par une partie textile moins impactant qu'une chaîne. À Trébeurden, la commune expérimente un système rétractable pour s'adapter au marnage important du secteur. Ces expérimentations doivent permettre d'aboutir à un dispositif satisfaisant du point de vue de la préservation des herbiers mais aussi du point de vue de la maintenance pour la commune.

Bénédicte Boiron (*maire de Trébeurden*) précise que dans cette optique, la mairie testera en 2022 trois modèles différents, l'idée étant toujours de limiter la zone d'impact sur les herbiers.

En 2022, sur la thématique « connaissance » : les études récentes (maërl, mégafaune) seront valorisées, le suivi des récifs d'hermelles sera poursuivi. Un projet d'amélioration des connaissances sur les prés salés du site est également programmé.

Sur la thématique « communication » : une lettre d'info numérique sera créée, et le site web enrichi avec les actualités du site.

LTC travaille actuellement sur « plan d'actions biodiversité » qui pourra s'articuler avec les actions du DOCOB.

## 7. QUESTIONS DIVERSES

Michel Ledard (*DREAL Bretagne*) présente le sujet des zones de protections fortes dans le cadre de l'application de la DCSMM.

Ce travail répond aux objectifs de la Directive Cadre pour la Stratégie du Milieu Marin (DCSMM). Cette directive européenne intègre tous les volets de l'environnement en mer (biodiversité, déchets, qualité de l'eau, de pollution, d'espèces invasives) et fonctionne sur des

cycles de 6 ans. Conformément à la DCSMM, l'ensemble des États membres doit mettre en place un Plan d'Action pour le Milieu Marin (PAMM). Ce PAMM représente le plan d'action environnemental du Document Stratégique de Façade (DSF) à l'échelle de la façade Nord Atlantique Manche Ouest (NAMO). Le DSF est actuellement en cours de validation. Le Conseil Maritime de Façade (CMF), instance où siègent l'ensemble des acteurs du milieu maritime, a validé ces propositions et nous sommes actuellement en phase de consultation au niveau national.

L'action « compléter le réseau d'AMP par la mise en place de zones de protection fortes (ZPF) sur les secteurs de biodiversité marines remarquables » du premier cycle, a pour objectif de développer le réseau de protection fortes et d'en renforcer le contrôle.

Les ZPF seront définies en lien avec les comités de gestion des Aires Marines Protégées (AMP) comme les COPIL N2000, les conseils de gestion des parcs.... Elles seront ensuite validées par le CMF avant instruction officielle des services de l'Etat. L'attribution du statut de ZPF sera faite par le ministère en charge de l'écologie à l'échelle nationale.

Une ZPF doit répondre à 5 critères pour être éligible, élaborés à partir d'une méthode nationale sous pilotage ministériel :

- la ZPF doit porter sur la biodiversité remarquable définie par les enjeux écologiques forts et majeurs de la directive (annexe 5 du DSF) ;
- elle devra être prioritairement mise en place au sein d'une AMP (réseau Natura 2000 ou parcs naturels marins) ;
- elle doit disposer d'une réglementation particulière des activités permettant de diminuer très significativement voir de supprimer les principales pressions sur les enjeux écologiques justifiant la protection forte ;
- elle doit s'appuyer sur un document de gestion d'où l'importance d'être située au sein d'une AMP ;
- elle doit pouvoir bénéficier d'un dispositif de contrôle opérationnel des activités qui seront encadrées au sein de la ZPF.

À partir des enjeux forts et majeurs des habitats et espèces identifiés dans le DSF, un état des lieux de spatialisation le long du littoral a été établi. Les mesures réglementaires existantes ont ensuite été inventoriées et spatialisées pour les croiser avec les enjeux identifiés afin d'identifier des manquements par rapport à la suffisance du réseau au regard des critères ZPF. Ce travail d'analyse a permis de proposer ensuite des ZPF potentielles pour l'atteinte d'un réseau cohérent à l'échelle de l'ensemble de la façade.

Cette démarche a été réalisée sur l'ensemble du littoral français sur chaque façade maritime, sous pilotage national du Ministère de la Transition Ecologique (MTE) afin de conserver une harmonisation de toutes les approches dans les différentes façades.

Jean-Michel Chevalier (*adjoint du préfet Maritime*) ajoute que ce travail a été appuyé par l'annonce du Président de la République, lors du One Planet Summit en janvier 2021, de placer 30% des eaux françaises en aires marines protégées dont 10% en zones de protection fortes renforcées.

Parmi les zones bénéficiant déjà de protections fortes sur le secteur, on peut citer la Réserve Naturelle Régionale (RNR) « Sillon de Talbert », et la Réserve Naturelle Nationale (RNN) des Sept îles.

Trois nouvelles ZPF potentielles sont envisagées dans le secteur 10, correspondant au Trégor dans le DSF : l'extension de la RNN des Sept-Iles, les bancs de maërl de Trébeurden et de la baie de Paimpol et les herbiers de zostères d'une manière générale du secteur 10.

Pour ce faire, il faudra s'assurer de l'absence de pression sur ces habitats en définissant des mesures réglementaires. À noter que la notion de ZPF est un label et non un outil juridique supplémentaire.

En l'absence d'interventions supplémentaires, Laurent Alaton (*sous-préfet de Lannion*) remercie l'ensemble des membres du COPIL de leur participation, les différents intervenants et monsieur le Maire pour la mise à disposition de la salle.

Pour le préfet Maritime de l'Atlantique et  
par délégation,  
l'adjoint au préfet Maritime  
chargé de l'action de l'État en mer,

Jean-Michel CHEVALIER

Pour le préfet des Côtes d'Armor,

La sous-préfète,

Léa POPLIN

## ANNEXE II

### LISTE DES PARTICIPANTS AU COPIL

#### PARTICIPANTS PRÉSENTS

<u>Organisme</u>	<u>Nom du représentant</u>
Sous-préfecture de Lannion	Laurent ALATON
Préfecture maritime de l'Atlantique	Jean-Michel CHEVALIER
Préfecture maritime de l'Atlantique	Sophie OLLIVIER
Délégation Mer et littoral 22	Magali LECLERCQ
DREAL Bretagne	Michel LEDARD
OFB/ DFM	Hugues CASABONNET
Lannion-Trégor Communauté	Maïwenn LE BORGNE
Lannion-Trégor Communauté	Stéphane GUIGUEN
Lannion-Trégor Communauté	Christophe THEBAULT
Conseil départemental 22	Olivier LE BIVIC
Conseil départemental 22	Graziella SEGONI
Conseil départemental 22	M-Annick GUILLOU
Mairie de Pleumeur Bodou	Yvonne SEGURA
Mairie de Pleumeur Bodou	Yves MOISAN
Maire de Perros-Guirec	Erven LEON
Mairie de Perros Guirec	Rosine DANGUY
Mairie de Lannion	Christian MEHEUST
Mairie de Trébeurden	Bénédicte BOIRON
CRPMEM Bretagne	Nolwenn HAMON
CDPMEM 22	Servane LE CALVEZ
Conservatoire du littoral	Stéphane RIALLIN
IDRA BIO	Evans TREBAUL
RNN Sept Iles	Pascal PROVOST
Station LPO Ile Grande	Romain MORINIERE
SAGE Baie de Lannion	Lucie CHAUVIN
COBEN	Yves-Marie LE LAY
7 Iles 2000	Camille MANGEL
7 Iles 2000	Pierre GAJAC
Archipel Libre	Jean-Luc REMON
Station biologique de Roscoff	Caroline BROUDIN

## PERSONNES EXCUSÉES

### Organisme

Direction régionale de l'agence de l'eau Loire-Bretagne  
Conservatoire national botanique de Brest

### Nom du représentant

Séverine DUNET  
Gaëtan MASSON

## LISTE DE DIFFUSION

### DESTINATAIRES :

- Membres du comité de pilotage N2000 des sites « Côte de Granit Rose-Sept Iles »

### COPIES :

- Préfecture des Côtes d'Armor
- PREMAR ATLANT/AEM (ENVMAR)
- archives (dossier d'affaire - D02).